

MÄERTERT-WAASSERBËLLEG



Commune
de MERTERT

AVIS DE PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 29 (1) alinéas 4 et 5, le conseil communal de la commune de Mertert a délibéré et décidé, en sa séance du 26 septembre 2025, sur un lotissement de terrains dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier « quartier existant » en vue de leur affectation à la construction et notamment :

- d'approuver le lotissement de terrains portant le n°1278/7600 en vue de redéfinir ladite parcelle sise rue du Parc à Mertert, en plusieurs lots ;

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le dossier restera déposé du 13 octobre 2025 au 28 octobre 2025 inclus, à la maison communale à Wasserbillig au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

Wasserbillig, le 8 octobre 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,